

SÉANCE ordinaire

Le 6 mai 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 6 mai 2024, à 19 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Josée Collin et Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT: Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

240506.135 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant aux affaires nouvelles le point suivant :

- Projet d'éclairage urbain – Circuite des bâtisseurs;
 - Projet d'éclairage urbain – Entre les deux quais, quartier Chandler;
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant l'acquisition d'équipements, le financement d'études, la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures et l'affectation de la somme de 336 000 \$;
 - 4.3 Avis de motion - Premier projet de règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001 de la ville de Chandler ;
 - 4.4 Adoption - Premier projet de règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001 de la ville de Chandler;
 - 4.5 Refinancement - Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 819 000 \$;
 - 4.6 Refinancement de 2 819 000 \$ - Adjudication;
 - 4.7 Vente pour taxes 2024 – Autorisation et mandats;
 - 4.8 Vente pour défaut de paiement des taxes – Dépôt de la liste ;
 - 4.9 Demande d'exemption de taxes – Unité Domremy de Chandler –

- Immeuble situé au 613, avec de l'Hôte de Ville ;
- 4.10 Embauche – Préposé à l'entretien – Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme (aréna) ;
 - 4.11 Embauche – Chauffeur opérateur – Service des travaux publics ;
 - 4.12 Embauche – Journalier temporaire saison estivale 2024 – Service de l'embellissement ;
 - 4.13 Recommandation de paiement – UMQ – Assurance générale ;
 - 4.14 Recommandation de paiement – FIDEMA GROUPE CONSEIL INC. - Services professionnels de consultant et gestionnaire de risques en assurances de dommages pour les membres du regroupement Bas St-Laurent Gaspésie dans le cadre d'un achat regroupé ;
 - 4.15 Recommandation de paiement – TETRA TECH QI INC – Honoraires professionnels ;
 - 4.16 Recommandation de paiement – POINTAGE PRO – Fourniture d'un tableau de pointage pour le terrain de balle molle, quartier Pabos Mills;
 - 4.17 Recommandation de paiement – NUMMAX – Achat et installation d'un écran numérique, quartier Chandler;
 - 4.18 Recommandation de paiement – GANEX INC. – Débitmètre Chandler ;
 - 4.19 Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme mise à niveau des parcs et espaces récréatives et sportifs-parc-o-mètre, soutien à la vitalisation de la MRC du Rocher-Percé ;
 - 4.20 Changement d'adresse des immeubles situés sur le chemin de la plage, quartier Pabos Mills ;
 - 4.21 Appui des résolutions adoptées par la MRC de Bellechasse et ses municipalités et de soutenir la lettre citoyenne envoyée au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, concernant la fermeture des guichets automatiques et des services courants ;
5. PROPOS DU MAIRE
 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.136 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 17 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.137 DEMANDE(S)

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants :

• Association du cancer de l'Est-du-Québec – Demande de don;	300 \$
• Hans Jérôme Hunt – Défi cycliste du Race Across Québec – Demande de don ;	175 \$
• Don – Fondation Élie Gauthier-Naud ;	500 \$

• Fabrique de Pabos et Pabos Mills – Participation monétaire à l’entretien du terrain ;	450 \$
• Cérémonie de remise des diplômes Polyvalente Mgr Sévigny et Evergreen high school – 15 juin 2024 ;	900 \$
• Gala du mérite éducatif – École des pêches et de l’aquaculture du Québec (EPAQ) – 10 mai 2024 ;	150 \$
• Gala des finissantes et des méritants - Centre d’éducation des adultes Chandler-Grande-Rivière et du Centre de formation professionnelle Chandler-Paspébiac – 24 mai 2024 ;	200 \$
• Club de l’Âge d’or Les Dynamiques de Newport – Souper de fête des Mères – Demande de don ;	200 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

240506.138 PROJET D’ÉCLAIRAGE URBAIN – CIRCUITE DES BÂTISSEURS

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du projet déposé par le directeur général & greffier concernant l’éclairage d’une section de la piste cyclable partant d’abord de l’avenue du Plateau en direction de la gare puis vers le stationnement Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT que ce projet est évalué selon les estimations reçues à 55 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette somme sera prélevée au règlement V-213-2018 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu d’approuver le projet d’éclairage de la piste cyclable tel que déposé par le directeur général & greffier.

Il est également résolu que le directeur financier soit autorisé à payer les dépenses encourues dans le cadre de ce projet jusqu’à concurrence de la somme de 55 000 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

240506.139 PROJET D’ÉCLAIRAGE URBAIN – ENTRE LES DEUX QUAIS, QUARTIER CHANDLER

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du projet déposé par le directeur général concernant l’éclairage du sentier localisé entre les deux quais de Chandler en bord de mer ;

CONSIDÉRANT que ce projet est évalué selon les estimations reçues à 48 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette somme sera prélevée au surplus accumulé du quartier de Chandler;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu d'approuver le projet d'éclairage du sentier en bord de mer tel que déposé par le directeur général.

Il est également résolu que le directeur financier soit autorisé à payer les dépenses encourues dans le cadre de ce projet jusqu'à concurrence de la somme de 48 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.140 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer représentant une somme de 307 863.38 \$, pour le journal des achats du mois de mars 2024, une somme de 152 118.02 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.141 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS, LE FINANCEMENT D'ÉTUDES, LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 336 000 \$

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Meggie Ritchie qu'il y aura adoption d'un règlement d'emprunt décrétant l'acquisition d'équipements, le financement d'études, la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures et l'affectation de la somme de 336 000 \$

Le projet de règlement est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.142 AVIS DE MOTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche qu'il y aura adoption d'un premier projet règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001 de la ville de Chandler afin de mieux encadrer les activités de location à court terme sur l'ensemble du territoire de la Ville de Chandler et de ce fait, vient créer un effet de gel pour les usages " C4 - Hébergement touristique »

Le projet de règlement est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.143 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certains ajustements, corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif au règlement de zonage en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux nouveaux besoins de la Ville ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, le Règlement de zonage numéro 2017-Z-001 être modifié ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci ;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche la séance ordinaire du 6 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil, qui ont reçu une copie du règlement le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc, et unanimement résolu que le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « *Premier projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 2017-Z-001 de la ville de Chandler* »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.144 REFINANCEMENT - CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 819 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Chandler souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 819 000 \$ qui sera réalisé le 16 mai 2024,

réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
V-199-2017	674 200 \$
V-199-2017	1 530 800 \$
V-198-2017	364 000 \$
V-238-2021	250 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros V-199-2017, V-198-2017 et V-238-2021, la Ville de Chandler souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 mai 2024;
2. les intérêts seront payables semiannuellement, le 16 mai et le 16 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DU CENTRE-SUD GASPESIEN
70 BOUL. RENE-LEVESQUE
CHANDLER, QC
G0C 1K0

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Chandler, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros V-199-2017, V-198-2017 et V-238-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 mai 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.145 REFINANCEMENT DE 2 819 000 \$ - ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	6 mai 2024	Nombre de soumissions :	5
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 mai 2024
Montant :	2 819 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros V-199-2017, V-198-2017 et V-238-2021, la Ville de Chandler souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 mai 2024, au montant de 2 819 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi

sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

132 000 \$	4,85000 %	2025
138 000 \$	4,60000 %	2026
145 000 \$	4,45000 %	2027
152 000 \$	4,40000 %	2028
2 252 000 \$	4,35000 %	2029

Prix : 98,50400 Coût réel : 4,74205 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

132 000 \$	4,75000 %	2025
138 000 \$	4,60000 %	2026
145 000 \$	4,50000 %	2027
152 000 \$	4,35000 %	2028
2 252 000 \$	4,35000 %	2029

Prix : 98,39100 Coût réel : 4,76883 %

3 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

132 000 \$	5,25000 %	2025
138 000 \$	5,00000 %	2026
145 000 \$	4,75000 %	2027
152 000 \$	4,50000 %	2028
2 252 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 99,02400 Coût réel : 4,77356 %

4 - BMO NESBITT BURNS INC.

132 000 \$	4,50000 %	2025
138 000 \$	4,50000 %	2026
145 000 \$	4,50000 %	2027
152 000 \$	4,50000 %	2028
2 252 000 \$	4,60000 %	2029

Prix : 99,21400 Coût réel : 4,78515 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

132 000 \$	4,85000 %	2025
138 000 \$	4,60000 %	2026
145 000 \$	4,50000 %	2027
152 000 \$	4,45000 %	2028
2 252 000 \$	4,45000 %	2029

Prix : 98,47291 Coût réel : 4,84315 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Richie, appuyé par madame la conseillère Josée Collin et résolu unanimement

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE l'émission d'obligations au montant de 2 819 000 \$ de la Ville de Chandler soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;
- QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.146 VENTE POUR TAXES 2024 – AUTORISATION ET MANDATS

- VU les dispositions des articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce Conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, ordonne au directeur général et greffier, monsieur Roch Giroux, de procéder à la vente des immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil situé au 35, rue Commerciale Ouest à Chandler, et ce, après avoir respecté toutes les prescriptions de la Loi.

Il est également résolu que le directeur général soit autorisé à s'adjoindre des services d'un notaire, pour effectuer les recherches de titres et préparer les désignations, suivant les prescriptions du Code civil, des immeubles qui seront mis en vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier, le tout selon les prescriptions des règles de loi qui s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.147 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES – DÉPÔT DE

LA LISTE

Le Conseil prend acte d'un dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes déposée par le directeur général et greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.148 DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES – UNITÉ DOMREMY DE CHANDLER – IMMEUBLE SITUÉ AU 613, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE, QUARTIER CHANDLER

CONSIDÉRANT que « **UNITÉ DOMREMY DE CHANDLER** », a déposé auprès de la Commission municipale du Québec, dans le cadre du processus de révision périodique, des documents dans le but de reconduire la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au **613, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE**, quartier Chandler ;

CONSIDÉRANT que « **UNITÉ DOMREMY DE CHANDLER** », est un organisme à but non lucratif répondant à des critères d'admissibilité de la Commission municipale du Québec ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu que la Ville de Chandler donne son appui à la demande d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au **613, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE**, quartier Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.149 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU RÉCRÉOTOURISME (ARÉNA)

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Pierre Martin quittera ses fonctions en date du 11 mai 2024 et qu'il y a eu affichage de son poste à l'interne pour le combler;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil recommande l'embauche de **MONSIEUR MARIO LANGELIER** à titre de préposé à l'entretien (aréna), poste régulier à temps plein avec une rémunération correspondant à l'échelon 5 de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler.

Il est également résolu que **MONSIEUR MARIO LANGELIER** débute sa période d'essai de 30 jours ouvrables le 12 mai 2024. (Article 2.12 de la convention collective des employés municipaux).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.150 EMBAUCHE – CHAUFFEUR OPÉRATEUR – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que monsieur Bernard Duguay n'exerce plus ses fonctions de chauffeur opérateur et qu'il y a eu affichage du poste à l'interne ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce conseil recommande l'embauche de **MONSIEUR GRATIEN GRENIER** à titre de chauffeur opérateur, poste régulier à temps plein avec une rémunération correspondant à l'échelon 8 de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.151 EMBAUCHE – JOURNALIER TEMPORAIRE - SAISON ESTIVALE 2024 – SERVICE DE L'EMBALLISSEMENT

CONSIDÉRANT la charge de travail élevée et la nécessité d'effectuer différents travaux pendant la saison estivale 2024 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'embaucher les personnes suivantes, à titre de journaliers temporaires au service de l'embellissement, à raison de 40 heures par semaine, pour la saison estivale 2024 exclusivement, selon les modalités ci-dessous:

NOM DU CANDIDAT	ÉCHELON	NOMBRE DE SEMAINES	DATE D'EMBAUCHE
Stéphane Lantin	3	20	13 mai 2023
Gérard Moreau	1	20	13 mai 2023
Yannick Gionest	1	20	13 mai 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.152 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – UMQ – ASSURANCE GÉNÉRALE

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, et unanimement résolu que ce conseil accepte le paiement de la facture numéro 177047, de UMQ, au montant de 12 995,83 \$, toutes taxes comprises, pour la quote-part du fonds de garantie de l'assurance générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.153 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – FIDEMA GROUPE CONSEIL INC. - SERVICES PROFESSIONNELS DE

CONSULTANT ET GESTIONNAIRE DE RISQUES EN ASSURANCES DE DOMMAGES POUR LES MEMBRES DU REGROUPEMENT BAS ST-LAURENT GASPÉSIE DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPE

Il est proposé par monsieur le conseiller monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, et unanimement résolu que ce conseil accepte le paiement de la facture numéro RBSG17001-109, de FIDEMA GROUPE CONSEILS INC., au montant de 4 123,90 \$, toutes taxes comprises, pour des services professionnels de consultant et gestionnaire de risques en assurances de dommages pour les membres du regroupement Bas St-Laurent Gaspésie dans le cadre d'un achat regroupé.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du poste budgétaire 02.19900.418

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.154 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – TETRA TECH QI INC – HONORAIRES PROFESSIONNELS

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérés ci-dessous à TETRA TECH QI INC. :

FACTURE	Dossier	Montant (TTC)
60862808	Conduite pluviale Daigneault	5 001,42 \$
60862817	Rues Comeau et René-Hubert	24 116,00 \$
60862805	Installation de 4 débitmètres	4 886.44 \$
	TOTAL	34 003,86 \$

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget prévu à la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.155 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – POINTAGE PRO – FOURNITURE D'UN TABLEAU DE POINTAGE POUR LE TERRAIN DE BALLE MOLLE, QUARTIER PABOS MILLS

Il est proposé par monsieur le conseiller madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, et unanimement résolu que ce conseil accepte le paiement de la facture numéro 819, de POINTAGE PRO, au montant de 11 434.26 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture d'un tableau de pointage pour le terrain de balle molle, quartier Pabos Mills.

Il est également prévu que cette facture soit payée à même le fonds

prévu au règlement d'emprunt numéro V-256-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.156 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – NUMMAX – ACHAT ET INSTALLATION D'UN ÉCRAN NUMÉRIQUE, QUARTIER CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Josée Collin, et unanimement résolu que ce conseil accepte le paiement de la facture numéro 14482, de NUMMAX, au montant de 47 497.32 \$, toutes taxes comprises, pour l'achat et l'installation d'un écran numérique, quartier Chandler

Il est également prévu que cette facture soit payée à même le fonds prévu au règlement d'emprunt numéro V-256-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.157 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – GANEX INC. – DÉBITMÈTRE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, et unanimement résolu que ce conseil accepte le paiement de la facture numéro INV/2024/03/0009, au montant de 14 336.13 \$, toutes taxes comprises, et la facture numéro INV/2024/03/0036 au montant de 753.98 \$, toutes taxes comprises, à GANEX pour l'achat d'un débitmètre, quartier Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.158 AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME MISE À NIVEAU DES PARCS ET ESPACES RÉCRÉATIVES ET SPORTIFS-PARC-O-MÈTRE, SOUTIEN A LA VITALISATION DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, et unanimement résolu que ce conseil autorise monsieur Glen Clément, directeur du Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme mise à niveau des parcs et espaces récréatives et sportifs-parc-o-mètre, soutien à la vitalisation de la MRC du Rocher-Percé.

Il est également résolu que la Ville de Chandler contribuera financièrement au projet avec une mise de fonds équivalente à 10 % du coût total du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.159 CHANGEMENT D'ADRESSE DES IMMEUBLES SITUÉS SUR LE CHEMIN DE LA PLAGÉ, QUARTIER PABOS MILLS

CONSIDÉRANT qu'un numéro civique est attribué en fonction de la localisation de l'entrée charretière et que les immeubles visés possèdent tous une entrée charretière sur le Chemin de la PLAGÉ.

CONSIDÉRANT que les nouvelles constructions projetées ne pourront pas obtenir d'adresse civique conforme à la réglementation.

CONSIDÉRANT que l'incohérence des adresses actuelles peut nuire au bon déroulement des opérations des services de premiers répondants et de livraison.

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné peut procéder à une renumérotation des bâtiments et/ou à une modification de l'adresse civique pour des raisons de sécurité publique ou pour toute autre raison.

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement V-219-2019 visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeubles sur le territoire de la ville de Chandler.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et résolu que les immeubles visés sur le Chemin de la PLAGÉ, quartier Pabos Mills, changeront désormais d'adresses conformément au tableau suivant et que ces changements seront effectifs à compter du 07 mai 2024.

ANCIENNE ADRESSE RECONNUE		NOUVELLE ADRESSE RECONNUE		CADASTRE	MATRICULE
1	CHEMIN DE LA PLAGÉ	7	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 608	8952-30-9677
3	CHEMIN DE LA PLAGÉ	9	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 609	8952-40-0196
11	CHEMIN DE LA PLAGÉ	19	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 619	8952-41-8308
13	CHEMIN DE LA PLAGÉ	21	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 614	8952-41-7827
15	CHEMIN DE LA PLAGÉ	23B	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 658	8952-41-8758
17	CHEMIN DE LA PLAGÉ	23A	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 656	8952-34-6836
19	CHEMIN DE LA PLAGÉ	25	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 659	8952-51-1551
21	CHEMIN DE LA PLAGÉ	27	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 660	8952-51-2860
23	CHEMIN DE LA PLAGÉ	29	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 661	8952-51-4572
25	CHEMIN DE LA PLAGÉ	31	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 662	8952-51-5583
27	CHEMIN DE LA PLAGÉ	33	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 663	8952-51-7379
29	CHEMIN DE LA PLAGÉ	35	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 665	8952-51-9987
31	CHEMIN DE LA PLAGÉ	39	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 666	8952-62-1811
35	CHEMIN DE LA PLAGÉ	49	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 668	8952-62-7759
37	CHEMIN DE LA PLAGÉ	53	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 671	8952-62-8887
39	CHEMIN DE LA PLAGÉ	57	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 664	8952-54-2395
41	CHEMIN DE LA PLAGÉ	63	CHEMIN DE LA PLAGÉ	6 195 692	8952-64-6097
43	CHEMIN DE LA PLAGÉ	71	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 676	8952-74-3948
45	CHEMIN DE LA PLAGÉ	73	CHEMIN DE LA PLAGÉ	4 509 675	8952-74-6721

49	CHEMIN DE LA PLAGE	77	CHEMIN DE LA PLAGE	4 509 917	8952-76-2034
51	CHEMIN DE LA PLAGE	83	CHEMIN DE LA PLAGE	4 509 685	8952-84-1099
53-59	CHEMIN DE LA PLAGE	87-93	CHEMIN DE LA PLAGE	4 509 677, 4 509 920, 4 509 919, 6 514 649	8952-75-9650
55	CHEMIN DE LA PLAGE	95	CHEMIN DE LA PLAGE	4 509 686	8952-85-3249
70	CHEMIN DE LA PLAGE	105	CHEMIN DE LA PLAGE	4 509 856, 6 590 893	8953-13-6523
75	CHEMIN DE LA PLAGE	115	CHEMIN DE LA PLAGE	4 509 694	8953-98-7894

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.160 APPUI DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA MRC DE BELLECHASSE ET SES MUNICIPALITÉS ET DE SOUTENIR LA LETTRE CITOYENNE ENVOYÉE AU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT DESJARDINS, CONCERNANT LA FERMETURE DES GUICHETS AUTOMATIQUES ET DES SERVICES COURANTS

ATTENDU que la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans la ville de Chandler compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre ville;

ATTENDU que près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

ATTENDU que la ville de Chandler souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre ville à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que le conseil de la Ville de Chandler joigne la signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à monsieur Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté.

Il est également accepté que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à monsieur Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240506.161 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Meggie Ritchie propose la levée de l'assemblée à 19 h 44.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux
Directeur général & greffier